

La géographie, ça sert, aussi, à faire la paix. Territoire et exclusion en contextes multiculturels ¹

AUTEUR

Odile HOFFMANN

RÉSUMÉ

Dans le précédent colloque du CIST, j'appelais à la prudence face aux risques de « fétichisme territorial » et de la charge d'exclusion que porte en elle l'association trop étroite du territoire et de l'identité. À partir d'expériences afro-latino-américaines (« *pueblo negro* » au Mexique, « *comunidades negras* » en Colombie), je montrais combien les territoires et territorialités ethniquement qualifiés étaient potentiellement porteurs d'exclusion autant que d'émancipation. Je souhaite ici reprendre la question de la multiplicité des territorialités en contexte multiculturel, avec deux objectifs : décrire la généalogie de cette diversité et sortir ainsi de l'impasse de la « condamnation » de principe ; déconstruire l'argument du « conflit de territoires » utilisé de façon abusive pour expliquer ou analyser les conflits entre collectivités, alors qu'il s'agit souvent de processus plus précis que l'on peut interpréter sous d'autres paradigmes : légitimité territoriale, techniques spatiales, atteinte ou protection d'espaces conçus comme des « corps géographiques » par les acteurs. L'analyse de contextes conflictuels récents, en Colombie, montrera ensuite que l'espace est non seulement produit mais producteur de sens politique, il devient sujet actif (et non pas sujet de) des négociations et arrangements.

MOTS CLÉS

Multiculturalisme, territorialités, ethnisations, innovations territoriales

ABSTRACT

In the previous CIST conference I was underlining the risks both of "territorial fetishism" and the exclusion that could bear a too close association between territory and identity. Drawing from Afro-Latin-American experiences ("*pueblo negro*" in Mexico, "*comunidades negras*" in Colombia) I show how territories and territorialities, when they are ethnically qualified, may promote exclusion as well as emancipation. I intend to develop this question with a two-folded approach: on the one hand, empirical, that relies not only on black people or "Afro-Latin" specific cases, but on the population seen as a whole; on the other hand, theoretical, that aims at introducing conceptual tools such as "territorial legitimacy", "geobody" and "spatial technology". This approach that combines new theoretical and empirical data is useful to identify political and territorial innovations and to understand how they combine to redraw the boundaries of citizenship in Latin American multicultural context.

KEYWORDS

Multiculturalism, territorialities, afrocolombians, black communities

¹ Je ne suis évidemment pas la première à tenter ce titre. Un colloque intitulé « Et si la géographie servait, aussi, à faire la paix ? » s'est déroulé du 8 au 10 mai 2012 au palais des congrès de Montréal.

Dans le précédent colloque du CIST, j'appelais à la prudence face aux risques de « fétichisme territorial » et de la charge d'exclusion que porte en elle l'association trop étroite du territoire et de l'identité. En paraphrasant Brunet (cité par Di Méo, 2011) qui nous mettait en garde dès 1990, j'adhérais à son propos : « Affirmer une identité sur une base territoriale, c'est se condamner tôt ou tard, à exclure l'autre » tout en l'inversant : « Affirmer un territoire sur une base identitaire, c'est se condamner tôt ou tard, à exclure l'autre ». Cette communication a l'ambition de rendre compte de quelques initiatives qui cherchent à échapper à cette « condamnation ». Les méfaits d'une telle association sont en effet connus. À partir d'expériences afro-latino-américaines (« *pueblo negro* » au Mexique, « *comunidades negras* » en Colombie), j'ai pu montrer combien les territoires et territorialités ethniquement qualifiés étaient potentiellement porteurs d'exclusion autant que d'émancipation, et conclure sur la nécessaire réflexion à plusieurs échelles qui seule permet d'articuler les logiques d'acteurs. Je souhaite ici reprendre la question de la multiplicité des territorialités en contexte multiculturel, avec deux objectifs : décrire la généalogie de cette diversité et sortir ainsi de l'impasse de la « condamnation » de Brunet ; déconstruire aussi l'argument du « conflit de territoires » utilisé de façon abusive pour expliquer ou analyser les conflits entre collectivités, alors qu'il s'agit souvent de processus plus précis que l'on peut interpréter sous d'autres paradigmes : légitimité territoriale, techniques spatiales, atteinte ou protection d'espaces conçus comme des « corps géographiques » par les acteurs. L'analyse de contextes conflictuels récents, en Colombie, montrera ensuite que l'espace est non seulement produit mais producteur de sens politique, il devient sujet actif (et non pas sujet de) des négociations et arrangements menés entre les acteurs et porteur, à ce titre, de possibles innovations politiques.

1. LES RISQUES DU MULTICULTURALISME TERRITORIALISÉ ET L'AMBIGÜITÉ CRÉATRICE

Aujourd'hui, les droits fonciers des habitants des zones rurales en Colombie sont reconnus en référence à une variété de critères ou registres élaborés dans des contextes historiques et politiques précis : dotations en propriété privée, réserves indiennes (coloniales et républicaines), territoires collectifs des communautés noires (instituées en 1993), zones de réserves paysannes créées par la loi 160 de 1994, attribution de terres aux victimes de déplacements forcés (loi foncière, loi des victimes). Chaque statut ou figure agraire correspond à un « moment » dans les négociations politiques globales et à un « profil » de sujet agraire accepté ou encouragé par l'État. Sous des terminologies propres, d'autres pays connaissent cette situation de pluralité de statuts agraires associés à des acteurs collectifs (Brésil, Mexique, Belize). Ces territorialités multiples ne sont pas l'exception ni ne sont strictement imputables aux politiques du multiculturalisme. Elles proviennent des histoires nationales, mais aussi de l'histoire globale. C'est le cas aujourd'hui avec la globalisation mais ça l'est aussi pour les périodes précédentes. Le multiculturalisme n'a pas créé la fragmentation des statuts territoriaux ; il s'insère dans une longue pratique politique qui, de tout temps, consiste à découper le social pour imposer les hiérarchies et utilise pour cela les outils géographiques à sa disposition. La très problématique « fragmentation ethnique » des espaces et des sociétés est-elle dès lors un argument pour condamner le multiculturalisme et nier les progrès incontestables dus à la reconnaissance de la différence, en termes de citoyenneté et du « droit à l'égalité des droits » ? Les figures ethnico-territoriales sont souvent considérées par leurs détracteurs comme porteuses d'exclusion et sources de conflits, alors qu'elles furent conçues et sont encore comprises par leurs bénéficiaires, acteurs individuels ou collectifs, comme

condition d'inclusion dans la communauté nationale (Agudelo, 2005 ; Honneth, 2000). Il serait contre-productif de nier le potentiel d'émancipation associé à la territorialisation de certains droits qui passent par le filtre ethnique, de même que d'ignorer les dangers d'une rivalité territoriale interprétée en termes ethniques. Cette ambivalence est le moteur de l'action individuelle et collective et mérite à ce titre une analyse détaillée et des outils adaptés.

2. DES OUTILS GÉOGRAPHIQUES POUR ÉVITER LES CONFUSIONS

Toutes les figures agraires mentionnées ont été instituées par les gouvernements à divers moments et leurs détenteurs jouissent d'une *légitimité territoriale* garantie par l'institution. On parlera de légitimité territoriale quand le droit d'avoir accès aux droits (de citoyen, d'habitant, etc.) dépend de son inscription dans l'espace. Et à l'inverse quand le droit à l'espace dépend d'autres sortes de droits (de citoyens, de résidents, etc.). Autrement dit, la légitimité territoriale provient du croisement du droit à l'espace et de droits construits sur d'autres affiliations. Cette légitimité n'est jamais stabilisée puisqu'il y a toujours de possibles nouvelles sources de légitimité ou de sa contestation : l'ancienneté, l'usage, la nécessité, la supériorité numérique, la guerre, etc. Ainsi, le droit d'accéder à une terre ne se décline pas toujours en termes de propriété mais peut se fonder sur un droit d'usage (les restrictions ou les obligations d'exploitation forestière par exemple, cf. Rossiter, 2007) ou sur l'intérêt déclaré collectif (les parcs nationaux ou les réserves de conservation de la biodiversité). Ces droits sont exercés à l'aide de « techniques territoriales » spécifiques. Celles-ci peuvent être concrètes (bornage, clôture) ou institutionnelles (lois environnementales). Elles régulent l'accès au moyen de dispositifs spatiaux spécifiques qui reflètent les hiérarchies et rapports de force du moment. Très souvent, les conflits territoriaux portent sur l'imposition d'une de ces techniques spatiales, avant d'intervenir sur le territoire lui-même. Car la technique est un medium utilisé par celui qui la maîtrise pour imposer une norme, c'est-à-dire faire valoir « sa » norme et reconnaître sa position dominante. L'introduction de la notion de « techniques spatiales » permet ainsi de rendre compte de mécanismes proprement « territoriaux » qui interviennent dans les conflits. Un autre concept géographique semble particulièrement adapté aux figures territoriales contemporaines. Il s'agit de la notion de « *geobody* » proposée par Winichakul (1994) qui cherche ainsi à mettre en avant la notion d'invention territoriale (et pas seulement invention identitaire et politique, cf. Anderson, 1991) des nations. Le « corps géographique » représente la territorialité collectivement assumée par un pays dans son processus de formation ². Le « *geobody* » est un espace codé « qui fait corps » avec un groupe, qui intègre les dimensions sociale, culturelle et politique qui lui sont associées. Aujourd'hui, les territoires collectifs ou communautaires, les réserves indiennes et mêmes les parcs nationaux sont des « corps géographiques » en ce sens qu'ils incorporent dans leur matérialité (extension, localisation) la dimension identitaire et la position sociale et politique des groupes qui s'en réclament. Les politiques multiculturelles ont promu de nouvelles légitimités territoriales (ethniques, raciales ou culturelles). Elles ont parfois institué de nouveaux « corps géographiques » et introduit de nouvelles techniques de codification de l'espace. Pourtant celles-ci ont toujours existé, c'est même la définition première d'un territoire, celle d'un espace codé (Sack, 1983). Le multiculturalisme contemporain hérite

2 On rejoint la conception de Elden du territoire vu comme une « technologie politique » : “*Territory can be understood as a political technology: it comprises techniques for measuring land and controlling terrain. Measure and control—the technical and the legal—need to be thought alongside land and terrain.*” (Elden, 2010: 811).

et re-signifie des territorialités différenciées tout autant qu'il en « fabrique ». À peine établies et déjà contestées, les légitimités territoriales issues du multiculturalisme sont accusées de tous les maux. Et pourtant, elles ne sont pas enfermées dans des acceptions figées et peuvent aussi être porteuses d'innovations. Une fois acteurs reconnus, les porteurs de légitimités peuvent inventer de nouvelles « techniques » pour requalifier et négocier leurs espaces de vie.

3. UNE IMAGINATION GÉOGRAPHIQUE AU SERVICE DU POLITIQUE ?

La Colombie connaît depuis des décennies une situation de conflits très complexes qui combinent un large spectre de déterminants (politiques, narcos, criminels, économiques, etc.). La dimension agraire, pourtant centrale dans les discours depuis les débuts de la guérilla, n'a jamais donné lieu à une politique gouvernementale ambitieuse. Aujourd'hui, face à des situations de crise fréquemment associées à de la violence physique (agressions, assassinats) entre les membres des collectifs détenteurs des droits territoriaux, certains acteurs locaux s'organisent afin de proposer des alternatives à l'ordre territorial existant. Ainsi, des « délégués des organisations paysannes, indiennes et afrodescendantes de la région Montes de María », au nord de la Colombie, proposent ³ la création d'une nouvelle entité territoriale, appelée ZIPT, Zone Interculturelle de Protection Territoriale : « dans une approche différentielle qui intègre les diverses figures territoriales, tant collectives qu'individuelles (réserves indiennes, conseils communautaires afrodescendants et zones de réserve paysanne) » (*Insumos* [...], 2013: 8). Ces zones respecteraient la gouvernance et la jurisprudence de chaque entité incluse, ethnique et culturelle. L'ajout de la dimension « culturelle » à côté des figures « ethniques » permet d'inclure les paysans comme des sujets politiques légitimes au même titre que les autorités indiennes et afrodescendantes, et de reconnaître leur prétention à constituer des réserves territoriales paysannes (Zona de Reserva Campesina, ZRC), selon un projet légalement accepté depuis 1994 mais freiné par les gouvernements successifs.

Comme son nom l'indique, la Zone Interculturelle de Protection Territoriale a pour but de dépasser les clivages ethniques et culturels sans les ignorer. Il s'agit de protéger le territoire contre les menaces portées par l'avancée des plantations agro-industrielles (palmiers à huile) et forestières (teck, melina), des exploitations pétrolières et minières et de l'élevage extensif. C'est à partir de cette proposition territorialisée que les acteurs locaux prétendent construire des passerelles politiques entre les représentants des divers territoires déjà constitués. Ils annoncent une « territorialité interculturelle » (*Insumos* [...], 2013: 12) et la recherche d'une « économie traditionnelle paysanne, afro et indienne » capable de capitaliser les savoirs, techniques et pratiques de chaque collectif au bénéfice de tous.

Dans ces propositions, le territoire devient sujet, agent de réaménagements politiques et de nouvelles façons de vivre ensemble, sans avoir de matérialité ni de limites. Il faudra ensuite inventer de nouvelles « techniques spatiales » et de nouvelles appellations qui conditionnent ces dispositifs territoriaux (ZIPT, ZRC). Ceux-ci pourraient devenir des « corps géographiques » s'ils trouvent des équivalences sociales et politiques fortes dans lesquelles s'ancrer, ce qui pourrait être le cas, dans certaines régions, pour les zones de réserve paysannes (ZRC), mais pas forcément dans tous les cas. La ZIPT par

3 *Insumos para la mesa de concertación de los Montes de María*, Septiembre de 2013.

exemple n'a pas vocation à « s'incorporer » dans un collectif social unitaire mais cherche au contraire à les dépasser. Les nouvelles territorialités inventent de nouvelles configurations politiques. La légitimité territoriale acquise « sur le terrain » sert à gagner en pouvoir de négociation avec les autorités politiques ou administratives. L'espace se qualifie et se construit au cours de la mobilisation : « Le territoire qu'il s'agit de protéger ne pré-existe pas au conflit ; il est construit au moment où il faut le défendre » (Melé, 2008: 12, à propos de mobilisations urbaines en France).

CONCLUSION

À la fin du XX^e siècle, « le modèle d'État multiculturel pensé en Colombie a promu des subjectivités définies ethniquement (indiennes et afrodescendantes), alors que, en milieu rural, il a invisibilisé d'autres secteurs sociaux définis par leur classification coloniale de « métis » ou de « classe sociale » (le paysannat) (CEI, 2013). Ces options politiques ont eu des traductions territoriales immédiates (territoires de communautés noires, réserves indiennes) alors que, dans le même temps, le contexte de conflit militaire (et économique avec les plantations de palmiers) exacerbait la pression sur la terre et multipliait les atteintes aux territoires. Plutôt que de supprimer les figures ethnico-territoriales au motif des conflits qui se multiplient sur le terrain entre des territoires ethniques et leurs résidents/ayant-droits, des acteurs politiques locaux proposent de les intégrer dans de nouvelles figures spatiales, supra-identitaires, qui faciliteraient les négociations. Ils proposent de partir de l'existant afin d'imaginer des solutions fondées sur l'espace concret, qui est un espace d'affrontements mais aussi de coexistence quotidienne. Dans la double logique de multiculturalisme et de globalisation, ce n'est pas seulement le sujet social, politique, ethnique, institué par sa reconnaissance par l'État, qui crée ou revendique son territoire. Le territoire peut aussi créer de nouveaux sujets politiques. L'imagination géographique des acteurs démontre leur agentivité politique au quotidien.

RÉFÉRENCES

- Agudelo C., 2005, *Retos del multiculturalismo en Colombia. Política y poblaciones negras*, Bogotá, Ed. La Carreta.
- Anderson B., 1991, *Imagined Communities: Reflections on the Origins and Spread of Nationalism*, revised ed., London & New York, Verso.
- Blais H., Deprest F., Singaravélou P. (dir.), 2011, *Territoires impériaux. Une histoire spatiale du fait colonial*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- Boyer V., *Invisibilité, assignation, subversion : la circulation des populations entre les catégories légales*, séminaire du 15 avril 2013, Anthropologie des sociétés post-esclavagistes, Paris, EHES.
- Centro de Estudios Interculturales, 2013, *Análisis de Posesión territorial y situaciones de conflicto interétnico e intercultural, Departamento de Cauca*, Cali, Universidad Javeriana.
- Colin J-Ph., Le Meur P.-Y., Léonard E., 2010, *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala-IRD.
- Di Méo G., 2011, « La territorialité : une tension régulatrice des contradictions territoriales », proceedings du colloque international du CIST *Fonder les Sciences du territoire*, 23-25 novembre 2011, Paris, pp. 119-123.
- Elden S., 2010, "Land, terrain, territory", *Progress in Human Geography* (34), pp. 799-817.
- Honneth A., 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.
- Malhi A., 2011, "Making spaces, making subjects: land, enclosure and Islam in colonial Malaya", *The Journal of Peasant Studies*, 38(4), pp. 727-746.
- Melé P., 2008, « Conflits et controverses : de nouvelles scènes de production territoriale ? » in Garat I.,

- Séchet R., Zeneidi D. (dir.), *Espaces en (trans)action*, Rennes, PUR, pp. 239-250.
- Radcliffe S., 2010, "Historias de vida de mujeres indígenas a través de la educación y el liderazgo. Intersecciones de raza, género y locación", in Coronel V., Prieto M. (coord.), *Celebraciones centenarias y negociaciones por la nación ecuatoriana*, Quito, Ministerio de Cultura – FLACSO, sede Ecuador, pp. 317-348.
- Rossiter D. A., 2007, "Lessons in possession: colonial resource geographies in practice on Vancouver Island, 1859-1865", *Journal of Historical Geography* (33), pp. 770-790.
- Sack R.D., 1983, "Human territoriality: a theory", *Annals of the Association of American Geographers*, 73, pp. 55-74.
- Sevilla-Buitrago A., 2012, "Territory and the governmentalisation of social reproduction: parliamentary enclosure and spatial rationalities in the transition from feudalism to capitalism", *Journal of Historical Geography*, doi:10.1016/j.jhg.2012.02.002.
- Ulloa A., 2004, *La construcción del nativo ecológico*, Bogotá, Instituto Colombiano de Antropología e Historia (ICANH) – COLCIENCIAS.
- Winichakul T., 1994, *Siam Mapped: A History of the Geo-Body of a Nation*, Honolulu, University of Hawaii Press.

L'AUTEUR

Odile Hoffmann

URMIS

IRD-Université Paris Diderot-CNRS

odile.hoffmann@ird.fr



2e colloque international

Fronts et frontières des sciences du territoire
Frontiers and boundaries of territorial sciences

27-28 mars 2014
Université Paris Diderot

PROCEEDINGS

Organisé par
GIS Collège international des sciences du territoire
www.gis-cist.fr

Partenaires fondateurs
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Université Paris Diderot, CNRS

Partenaires institutionnels
ADEME, DATAR, IAU îdF, INED, IRD

Cofinancé par la ville de Paris dans le cadre du dispositif Colloques internationaux à Paris

